

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

13/04/2022

N° E22000054 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

CODE : 1

Vu enregistrée le 05/04/2022, la lettre par laquelle Monsieur le Maire de REIGNIER-ESERY demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Reignier-Esery (Haute-Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Eloïse EROYAN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de REIGNIER-ESERY et à Madame Eloïse EROYAN.

Fait à Grenoble, le 13/04/2022

Pour le Président,
Le vice-président,



Stéphane WEGNER